



1

MOTION

Luxembourg, le 5 mai 2009  
PL 5655  
Dépôt : Lucien Clement

**La Chambre des Députés, considérant**

Que l'article 4 de la loi sur les marchés publics arrête que « lors de la passation des marchés publics, il soit tenu compte des aspects et des problèmes liés à l'environnement et à la promotion du développement durable. »

**Invite le Gouvernement**

A tenir compte de ces critères dans le cadre des services de restauration collective en donnant la possibilité d'intégrer également les produits du terroir luxembourgeois, voire de la Grande Région.

*Handwritten signature*  
Jos Schreier

*Handwritten signature*  
L. CLEMENT

*Handwritten signature*  
JY HENQUES

SALBER ?  
*Handwritten signature*

*Handwritten signature*  
Anne BRASSEUR